Accusé de réception en préfecture 050-200067205-20171207-DEL2017-276-DE Date de télétransmission : 08/12/2017

Date de réception préfecture : 08/12/2017



SEANCE DU 7 DECEMBRE 2017

Date d'envoi de la convocation : 01/12/2017

Nombre de membres : 221 Nombre de présents : 167 Nombre de votants: 188

Secrétaire de séance : Patrick LERENDU

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 7 Décembre, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à 17 h 30 sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

Etaient présents :

ADE André, AMIOT Sylvie, AMIOT André, AMIOT Guy, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARLIX Jean, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BALDACCI Nathalie (Jusqu'à 19h06), BARBEY Hubert, BAUDIN Philippe, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOT DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BESNARD Jean-Claude, BESUELLE Régine, BOUILLON Jean-Michel, BOURDON Cyril, JAME Dominique suppléante de BRECY Rolande, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, BURNOUF Hervé, BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle (pouvoir jusqu'à son arrivée), CATHERINE Christian, CAUVIN Bernard, CAUVIN Jean-Louis, CAUVIN Joseph, CHEVÉREAU Gérard, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DELAUNAY Sylvie, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESQUESNES Jean (à partir de 18h15), DESTRES Henri, DIESNY Joël, DIGARD Antoine, DRUEZ Yveline, DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFOUR Luc. FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick, FAUDEMER Christian, FEUARDANT Marc, FEUILLY Hervé, FONTAINE Hervé, GANCEL Daniel, GAUCHET Marc, GESNOUIN Marie-Claude, MEDART Monique suppléante de GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GODEFROY Annick, GODIN Guylaine, GOLSE Anne-Marie (à partir de 18h12), GOMERIEL Patrice, GOSSELIN Albert, GOSSELIN Bernard, GOSSELIN-FLEURY Geneviève, GOSSWILLER Carole, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUERARD Jacqueline, GUÉRIN Alain, LANGLOIS Alain suppléant de HAIZE Marie-Josèphe, HAMEL Bernard, HAMELIN Jacques, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HARDY René, HAYE Laurent (à partir de 18h03), HEBERT Dominique, GIROUX Bernard suppléant de HENRY Yves, HOUIVET Benoît, HOULLEGATTE Jean-Michel, HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Jacqueline, HUET Catherine, JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, JOUAUX Joël, JOURDAIN Patrick, JOZEAU-MARIGNE Muriel (à partir de 18h45), LAFOSSE Michel, LAGARDE Jean, LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LALOË Evelyne (jusqu'à 20h25), LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François (à partir de 18h15), LAMOTTE Noël (à partir de 18h), LATROUITE Serge, LE BEL Didier, LE BRUN Bernadette, LE DANOIS Francis, LE MONNYER Florence, LEBARON Bernard, LEBONNOIS Marie-Françoise, LEBRETON Robert, LECHEVALIER Guy, LECHATREUX Jean-René suppléant de LECHEVALIER Michel, DELAPLACE Henry suppléant de LECOEUR François, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LECOUVEY Jean-Paul, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, AUBERT Maurice suppléant de LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFEVRE Noël, LEGER Bruno, LEGOUPIL Jean-Claude, LEMARECHAL Marc suppléant de LEMARÉCHAL Michel, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Thierry, LEMONNIER Hubert, HERVY Isabelle suppléante de LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Jacques, LEPETIT Jean, LEPETIT Louisette, LEPOITTEVIN Gilbert, LANGLOIS Hubert suppléant de LEQUERTIER Joël, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédérik, LERECULEY Daniel, LERENDU Patrick, LESEIGNEUR Hélène, LESENECHAL Guy, LETERRIER Richard, LETRECHER Bernard, LEVAST Jean-Claude, LINCHENEAU Jean-Marie, LOUISET Michel (à partir de 18h15 et jusqu'à 20h25), MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel, MAIGNAN Martial, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Yvonne, MAUGER Michel, MELLET Christophe, MELLET Daniel, MESNIL Pierre, MIGNOT Henri, MONHUREL Pascal, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jean-Marie, NICOLAÏ Michel, ONFROY Jacques, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc (à partir de 18h28), PEYPE Gaëlle, PILLET Patrice, PINABEL Alain, POISSON Nicolas, POTTIER Bernard, POUTAS Louis (à partir de 18h00), PRIME Christian, REBOURS Sébastien, REGNAULT Jacques, RENARD Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice (à partir de 18h12), ROUXEL André, SARCHET Jean-Baptiste, SCHMITT Gilles (à partir de 18h09), SEBIRE Nelly, SOURISSE Claudine, TARDIF Thierry, TAVARD Agnès, THEVENY Marianne (jusqu'à 20h31), TIFFREAU Danièle, TISON Franck, TRAVERT Hélène, VALENTIN Jean-Louis, VEILLARD Rodolphe (à partir de 17h58), VIGER Jacques, VIGNET Hubert, VILLETTE Gilbert, VILTARD Bruno (à partir de 18h43), VIVIER Nicolas.

Ont donné procurations :

BALDACCI Nathalie à VILLETTE Gilbert (à partir de 19h06), BASTIAN Frédéric à BESUELLE Régine, BELHOMME Jérôme à LERENDU Patrick, CASTELEIN Christèle à AMIOT Sylvie (jusqu'à son arrivée), CATHERINE Arnaud à BAUDIN Philippe, CHARDOT Jean-Pierre à HAMELIN Jacques, DELESTRE Richard à LE MONNYER Florence, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline à HOULLEGATTE Valérie, GUYON Sophie à LEQUILBEC Frédérik, HAMON-BARBE Françoise à BOURDON Cyril, HUET Fabrice à HUET Catherine, LALOE Evelyne à DUFOUR Luc (à partir de 20h25), LAUNOY Claudie à ARRIVE Benoit, LE PETIT Philippe à HUBERT Jacqueline, LEFRANC Bertrand à GODEFROY Annick, LEJAMTEL Ralph à LEBONNOIS Marie-Françoise, LOUISET Michel à LERECULEY Daniel (à partir de 20h25), MARIVAUX Isabelle à GRUNEWALD Martine, REVERT Sandrine à LECHEVALIER Guy, RODRIGUEZ Fabrice à GOLSE Anne-Marie (jusqu'à son arrivée à 18h12), ROUSSEAU Roger à FEUARDANT Marc, ROUSSEL Pascal à HOUIVET Benoit, THEVENY Marianne à TISON Franck (à partir de 20H31), VARENNE Valérie à LAGARDE Jean, VILTARD Bruno à LEPETIT Jacques (jusqu'à son arrivée à 18h43).

Excusés:

BARBE Stéphane, BROQUET Patrick, CHOLOT Guy, DUPONT Claude, FALAIZE Marie-Hélène, FEUILLY Emile, GOUREMAN Paul, HUBERT Christiane, LEPOITTEVIN Michel, MATELOT Jean-Louis, MAUQUEST Jean-Pierre, PIQUOT Jean-Louis, POIDEVIN Hugo.

Délibération n° 2017 - 276

OBJET: Dissolution des Centres Intercommunaux d'Action Sociale et transfert des établissements d'hébergement des personnes âgées aux CCAS des communes d'implantation

Exposé

Dans le domaine social, la Communauté d'Agglomération, en application de l'article L. 5211-41-3 du CGCT, a repris les compétences sociales sur les anciens périmètres des Communautés de Communes ayant fusionné. Elle a constaté l'existence de trois Centres Intercommunaux d'Action Sociale (CIAS) situés dans les territoires des anciennes communautés de communes de Saint Pierre Eglise, de la Région de Montebourg et de Les Pieux.

La Communauté d'Agglomération ne pouvant conserver trois CIAS sur son territoire, elle doit régulariser la situation en procédant à la dissolution des trois CIAS et en décidant soit de créer un nouveau CIAS à l'échelle du nouveau périmètre de la Communauté d'Agglomération, soit de restituer la compétence aux communes.

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 29 juin 2017, a décidé de restituer aux communes, au 1^{er} janvier 2018, la compétence optionnelle Actions Sociales.

Dans l'application de cette compétence, il faut distinguer les actions inscrites en compétences facultatives dont la décision de restitution ou d'élargissement sera à prendre avant le 31 décembre 2018 (soutien à des associations, portage de repas,...) et les Etablissements sociaux et médico-sociaux (EHPAD, foyers logements conventionnés).

En effet, conformément au cadre juridique en vigueur, les Etablissements sociaux et médicosociaux au sens du Code de l'action sociale et des familles ne peuvent être gérés directement par une commune ou un EPIC mais doivent être gérés par un CCAS ou un CIAS

Suite à la décision de restituer la compétence « action sociale d'intérêt communautaire », il est nécessaire d'acter la dissolution au 31 décembre 2017 des trois CIAS et de décider la restitution aux CCAS concernés des communes de Saint Pierre Eglise, de Montebourg et de Les Pieux des établissements d'hébergement des personnes âgées présents sur leurs territoires respectifs, à savoir :

- A Saint Pierre Eglise, la résidence bénéficie d'une autorisation EHPAD du Département de la Manche et de l'ARS dans le cadre d'une convention tripartite. Elle se compose de 68 lits. Le bâtiment, construit en 2001, est propriété de la Communauté d'Agglomération du Cotentin suite à la reprise du patrimoine de la Communauté de Communes de Saint-Pierre Eglise. Sur le plan patrimonial, dans la mesure où le financement du bâtiment est assuré par les résidents via une mise à disposition entre

le propriétaire et l'EHPAD, il sera proposé que le transfert ait lieu en pleine propriété à l'euro symbolique au CCAS de Saint Pierre Eglise. Le conseil d'administration du CCAS de Saint-Pierre Eglise deviendra l'autorité de rattachement de la résidence. Afin d'assurer une continuité dans la gestion et le pilotage de la résidence, il pourrait être envisagé la création d'une instance incluant des anciens membres pour être force de proposition auprès du CCAS.

- A Montebourg, la résidence bénéficie d'une autorisation ESMS du Département de la Manche au titre des résidences autonomie. Le foyer se compose de 53 logements. Le bâtiment est propriété de la SA d'HLM du Cotentin à la faveur d'un bail à construction accordé par l'EHPAD de Montebourg, propriétaire du terrain. Le conseil d'administration du CCAS de Montebourg deviendra l'autorité de rattachement de la résidence. Il sera la collectivité employeur et l'autorité hiérarchique. Afin d'assurer une continuité dans la gestion et le pilotage de la résidence, il pourrait être envisagé la création d'une instance incluant des anciens membres pour être force de proposition auprès du CCAS. L'ensemble des biens mobiliers est transféré de plein droit et à titre gratuit au CCAS de Montebourg. Le bail emphytéotique devra faire l'objet d'un avenant pour substituer le CCAS de Montebourg à l'ancien CIAS de la CC de Montebourg
- A Les Pieux, il y a deux structures gérées conjointement, la résidence « Les Aubépines », construite en 1985, avec 44 logements et propriété de l'ancien CIAS de la CC des Pieux et la résidence « La Boiserie » avec 42 logements qui est le seul à être classé en ESMS et propriété de la SA HLM du Cotentin. Le conseil d'administration du CCAS des Pieux devient l'autorité de rattachement et la gouvernance resterait assurée selon les règles fixées par le projet d'établissement. L'ensemble des biens mobiliers est transféré de plein droit au CCAS des Pieux. La résidence « Les Aubépines », est financée par les loyers des résidents qui permettent d'assurer le remboursement des annuités d'emprunts puis la reconstitution de l'autofinancement. Il sera proposé un transfert à l'euro symbolique à la faveur du CCAS des Pieux ainsi que le transfert de l'emprunt restant dû (CRD au 31/12/17 de 567 250 €, échéance en 2024). La résidence « La Boiserie » est financée par les loyers des résidents qui permettent d'assurer le paiement des loyers à la SA HLM du Cotentin.

Les conditions financières du transfert seront finalisées dans le cadre des travaux de la CLECT en 2018.

La Communauté d'Agglomération du Cotentin devra également :

- informer le CD 50 et l'ARS du transfert de ces établissements,
- signer les avenants pour le transfert des baux,
- demander le transfert de l'autorisation au profit des CCAS des villes de Saint-Pierre Eglise, de Montebourg et de Les Pieux.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération n° 2017-122 du 29 juin 2017 de la Communauté d'Agglomération du Cotentin restituant aux communes les compétences optionnelles,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à la majorité (Pour : 193 – Contre : 2 – Abstentions : 13) :

 Décide de la dissolution des trois Centres Intercommunaux d'Action Sociale des anciennes communautés de communes de Saint Pierre Eglise, de la Région de Montebourg et de Les Pieux,

- **Transfère**, dans les conditions rappelées ci-dessus, les établissements d'hébergement des personnes âgées suivants :
 - o l'EPHAD «L'Espérance» au CCAS de Saint Pierre l'Eglise,
 - o la Résidence du Docteur Eliard au CCAS de Montebourg,
 - o les Résidences Les Aubépines et la Boiserie au CCAS de Les Pieux.
- Autorise le Président à demander, pour les ESMS, auprès du Conseil Départemental et l'ARS pour l'EHPAD «L'Espérance» le transfert de l'autorisation d'exploitation au profit des CCAS des villes de Saint-Pierre Eglise, de Montebourg et de Les Pieux.
- **Dit** que le Président ou le Vice-président délégué est autorisé à signer tous les actes relatifs à l'application de la présente délibération.
- **Autorise** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dit** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dit** que le Président et le Directeur Général de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après réception en Sous-Préfecture

le: /5/12/2017 et publication ou notification

du: 15/12/2017

LE PRESIDENT.

Jean-Louis VALENTIN